



# Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages

## Année scolaire 2020-2021

### 1<sup>re</sup> année

Secteur Est

- Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire, les travaux à effectuer et le comportement sera accessible aux parents au plus tard le 15 octobre, via Mozaïk portail.
- **Le parent sera informé par une communication mensuelle verbale ou écrite** d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteigne pas le seuil de réussite ou d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.
- Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

#### **Premier bulletin :**

- Étape du **27 août 2020** au **5 novembre 2020** (46 jours)
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le Portail à partir du 18 novembre 2020. Une rencontre avec les parents sera prévue le **19 novembre 2020** en soirée et le **20 novembre 2020** en avant-midi (selon les besoins de l'école).

#### **Deuxième bulletin :**

- Étape du **9 novembre 2020** au **12 février 2021** (55 jours)
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le Portail à partir du 24 février 2021.

#### **Troisième bulletin :**

- Étape du **15 février 2021** au **23 juin 2021** (79 jours)
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le Portail à partir du 23 juin 2021.

**Note : Les épreuves obligatoires du MEES et du centre de services scolaire comptent chacun pour 20% du résultats final.**

**L'élève qui ne se présente pas à une épreuve obligatoire MEES, à une épreuve école ou du centre de services scolaire sans motif reconnu doit être considéré comme absent et se voir attribué la note de 0.**

#### **Motifs reconnus**

Les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve MEES ou du centre de services scolaire sont les suivants :

- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- décès d'un proche parent;
- convocation d'un tribunal accompagnée d'une attestation.

En cas d'absence motivée, l'école fixera une date pour la reprise de l'épreuve MEES ou de l'épreuve du centre de services scolaire.

## ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Discipline		Étape 1	Étape 2	Étape 3	
		Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Épreuves de fin d'année
Français langue d'enseignement	Écrire (30%)		X	X	
	Lire (50%)	X	X	X	
	Communiquer oralement (20%)		X	X	
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20%)		X	X	
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	X	X	X	
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus en anglais (60%)	X	X	X	
	Communiquer oralement en anglais (40%)		X	X	
Science et technologie (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles)					
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles)					
Arts plastiques		X	X	X	
Éducation physique et à la santé		X	X	X	
Éthique et culture religieuse		X	X	X	
Musique		X	X	X	

Compétences transversales	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail	X	X
Savoir communiquer	X	X
Savoir travailler en équipe		

- ❖ Lorsqu'il y a une classe multiâges, nous utiliserons les compétences du niveau scolaire le plus élevé pour porter notre jugement.